



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-46-2023

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-46-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE DE FORTE DENSITÉ Rc-29 À MÊME LES ZONES Cga-2, UNE PARTIE DE LA ZONE Ra-12 ET UNE PARTIE DE LA ZONE Rd-1, D'ABROGER LA ZONE COMMERCIALE Cga-2 ET DE CRÉER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES CONSTRUCTIONS ET DES USAGES AINSI QUE DES NORMES D'IMPLANTATION AFFÉRENTES À CETTE NOUVELLE ZONE (Rc-29) – SECTEUR DES RUES DU NORD, BERNARD, ROLAND ET SAINT-CHARLES.**

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 575-11-2023, le projet de règlement numéro 1841-46-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de forte densité Rc-29 à même les zones Cga-2, une partie de la zone Ra-12 et une partie de la zone Rd-1, d'abroger la zone commerciale Cga-2 et de créer les grilles des spécifications des constructions et des usages ainsi que des normes d'implantation afférentes à cette nouvelle zone (Rc-29) – secteur des rues du Nord, Bernard, Roland et Saint-Charles.

Plus précisément, ce projet a pour principaux objets:

De requalifier la zone commerciale Cga-2 incluant deux propriétés adjacentes, toutes localisées rue du Nord, et d'autoriser les usages résidentiels de 5 à 18 logements dans le secteur ceinturé et adossé aux propriétés des rues Bernard, Roland et Saint-Charles, le tout, de manière à former la nouvelle zone Rc-29, et ce, en modifiant les limites du plan de zonage.

De réduire à 8 m, de manière générale, pour un projet intégré, la distance minimale exigée entre deux bâtiments principaux. Puis, permettre pour un projet intégré localisé dans la nouvelle zone Rc-29, une distance minimale de 3,5 m entre la ligne latérale du terrain et un bâtiment principal.

Le secteur concerné, par la majorité des dispositions résumées ci-haut, concernant le présent projet de règlement, est situé dans le secteur des rues Bernard, Saint-Charles, Roland et du Nord, est identifié ci-dessous :



*(Secteur des rues du Nord, Bernard, Roland et Saint-Charles)*

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 12 décembre 2023 à 18 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 23 novembre 2023.

  
La greffière,  
Julie Lamarche, OMA